

Avis voté en plénière du 11 juin 2019

# Les maladies chroniques

## Déclaration du groupe CFTC

Les maladies chroniques touchent 20 millions de personnes et, au-delà des malades, concernent les proches, le milieu du travail, le milieu scolaire ...

Malgré la maladie, il faut continuer à vivre, à travailler, à aller à l'école, faire du sport. Nous sommes tous concernés.

Ces maladies sont le signe d'une véritable transition épidémiologique et la situation va en s'aggravant.

C'est un défi pour le financement de la Sécurité Sociale. 60% des dépenses de santé sont liés aux maladies chroniques et ces dépenses augmentent plus vite que l'ONDAM. C'est un défi également pour l'égalité en santé, si nous voulons que continue à prévaloir le principe selon lequel « *chacun contribue en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins* ». En valeur absolue le RAC (Reste à charge) des maladies chroniques est plus élevé malgré le régime ALD (Affections de longue durée).

Notre système de santé n'est pas fait pour les maladies longues, lesquelles demandent de la coordination. Il faut donc changer les façons de faire, tout comme il est indispensable d'impliquer le malade dans les soins.

La CFTC approuve par conséquent la construction de cet avis en 3 axes :

- agir sur les causes et les connaissances ;
- améliorer la pertinence des soins et la fluidité des parcours ;
- vivre avec la maladie : autonomie et participation.

La CFTC soutient les préconisations sur la prévention qui doit être collective et individuelle. La prévention doit s'organiser depuis le plus jeune âge et tout au long de la vie.

Les préconisations sur la formation, le partage de l'information et plus particulièrement celle sur une meilleure organisation de la prise en charge pluri professionnelle sont indispensables.

La CFTC approuve les préconisations qui aident à l'autonomie et permettent de lutter contre la désinsertion professionnelle et contre la déscolarisation. Tout doit être organisé afin que le lien social, professionnel, familial, culturel soit maintenu.

Trouvant dans cet avis les valeurs qu'elle défend, la CFTC l'a voté.